

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf : DCM/2018/n°22 /7.1/7-02/5

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 1-02-2018  
Date de l'affichage : 1-02-2018

**SEANCE DU 7 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit,  
Le SEPT FEVRIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**Présents :**

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUULET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, C. BERTINI, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration :**

P. DEVILLE à P. MAUMEJEAN  
A. JACINTO à C. BONATO  
A. BONNET à R. BOUTEILLER

C. LAURIE à G. TRAUULET

G. BER à F. LABARUSSIAS

**Secrétaire de séance :** P. VAN DER LINDE

**Rapporteur : JC CAMPOS**

Il est rappelé au conseil municipal que :

- L'article L2312-2 du Code Général des Collectivités locales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal, en décide ainsi, par article
- L'instruction budgétaire et comptable M14 précise que « Le conseil municipal à la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement. »

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- D'adopter pour le budget Cinéma, le budget primitif 2018 :
  - Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
  - Par opération au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le budget primitif 2018 Cinéma qui peut se résumer comme suit
  - **Dépenses de fonctionnement : 133 760 €**
    - 011 – Charges à caractère général : 53 170 €
    - 012 – Charges de personnel, frais assimilés : 77 060 €
    - 68 – dotation aux amortissements 3 530 €
  - **Recettes de fonctionnement : 133 760 €**
    - 70 – Produits des services, des domaines : 40 000 €
    - 74 – Dotations & participations : 93 760 €



- **Dépenses d'investissement : 153 530 €**
  - 21318 – Bâtiments 150 000 €
  - 2183 – matériel de bureau : 1000 €
  - 2188 – autres immos : 2530 €
- **Recettes d'investissement : 153 530 €**
  - 28 : Amortissements : 3 530 €
  - 1328 – autres subventions : 62 000 €
  - 1641 – emprunts : 88 000 €

Le conseil municipal est invité à délibérer

**Le conseil municipal**, après en avoir débattu et à la majorité :

Pour : 23

Contre : 6 : C. Bonato (pr. A. Jacinto), F. Labarussias (pr. G. Ber), R. Bouteiller (pr. A. Bonnet)  
- adopte le BP 2018 du Cinéma.

Le Maire,  
Pierre Maumejean

